

Image not found or type unknown



Droit d'une veuve à la paye de son défunt marie

Par jurra, le 22/03/2009 à 21:59

bonjour,rnje voulais me renseigner sur les droits d'une veuve, après le d?s de son marie qui travaillait en France elle a perçue une paye comme un dont durant deux année et les allocations de ces 3 filles qui n'ont pas atteint leurs dix huit ans et qui sont écolières. je voulais savoir si cette veuve a le droit de percevoir la totalité de la paye de son defunt marie ou meme une partie. je vous fait savoir que cette dame et encore jeune (47 ans) mais elle ne travaille pasrnrrnrnje vous remercie